



Science et technologie

La cyberjustice : un système plus rapide et moins coûteux

Le lundi 23 novembre 2015



Un homme tient un téléphone intelligent. Photo : iStock

Dès 2017, il sera possible aux citoyens de Québec de plaider coupable ou non coupable par Internet, plutôt que d'avoir à se déplacer au palais de justice. Karim Benyekhlef, le directeur du Laboratoire de cyberjustice de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, parle à Catherine Perrin de la façon dont les nouvelles technologies vont bientôt changer la vie des citoyens.

Le Laboratoire de cyberjustice est signataire d'un partenariat avec la cour municipale de la Ville de Québec. Le nouveau système qui sera déployé permettra de fixer un rendez-vous plutôt que de se le faire imposer. Il sera aussi possible de fournir une photo venant de son téléphone intelligent à la cour.



Karim Benyekhlef, directeur du Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal Photo : Radio-Canada/Mathieu Arsenault

Karim Benyekhlef nous apprend aussi qu'à partir du 1er janvier 2016, les États européens pourront avoir un cour des petites créances en ligne.

AUDIO FIL

▶ [Laboratoire de cyberjustice : Entrevue avec Karim Benyekhlef](#)

EN COMPLÉMENT

[HYPERLIEN - Site du Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal](#)